

POLITIQUE QUALITÉ

DATE 02/05/2024

Depuis maintenant treize ans, l'AFIP est engagé dans une démarche qualité, visant à structurer ses processus et pratiques, dans l'objectif de pouvoir apporter aux différentes parties prenantes le meilleur accompagnement et la meilleure prestation possible, dès la détection du besoin et jusqu'à la fin du cursus de formation.

Au sein d'un campus agréable favorisant le bien-être et l'innovation, équipé de matériel performant visant à proposer les meilleures conditions d'apprentissage possibles, où quiconque a la possibilité d'exprimer ses idées en étant écouté, l'ensemble de nos équipes est engagé pour la réussite collective.

Dans une perspective d'amélioration continue, les éventuels insatisfactions et dysfonctionnements sont systématiquement identifiés, traités et suivis, afin de pouvoir sans cesse perfectionner notre fonctionnement et garantir un service de haute qualité.

A cette fin, tout en ayant la volonté de construire une relation de confiance avec ses entreprises partenaires et ses apprenants, ainsi qu'en ayant pour objectif primordial de proposer des formations en adéquation totale avec la réalité du monde professionnel, l'AFIP s'engage à :

- Traiter chaque candidature reçue sous un délai de 5 jours ouvrés et contacter chaque candidat(e) afin de pouvoir organiser avec réactivité un entretien d'évaluation personnalisé, permettant de valider l'adéquation du projet professionnel du/de la candidat(e) avec un parcours de formation proposé à l'AFIP. Suite à l'entretien d'admission, une réponse sera apportée au/à la candidat(e) sous un délai maximal de 5 jours ouvrés.
- Assurer un accompagnement personnalisé à chaque candidat(e) à une formation, en proposant à chacun(e) à minima trois actions de coaching et de suivi, visant à les préparer aux entretiens de recrutement, à leur proposer des offres de poste en adéquation avec leurs profils, et à les épauler tout au long de leur recherche d'entreprise d'alternance.
- Effectuer un suivi individualisé des apprenants tout au long du parcours de formation, en garantissant chaque année deux actions de suivi en entreprise ainsi que deux actions de suivi en centre de formation, l'objectif étant de guider et d'encadrer avec

1/1

efficience chaque apprenant(e) durant son entrée dans la vie active et l'apprentissage d'un métier.

- Mettre en place chaque année des actions visant à réduire le nombre d'abandons en cours de formation, en garantissant un taux d'abandon ne pouvant pas être supérieur à 6 % de l'effectif total de nos apprenants.
- Atteindre les objectifs pédagogiques fixés, en s'engageant à obtenir un taux de réussite général aux examens à minima de 80%.
- Apporter un enseignement de qualité dispensé par des intervenants disposant d'une réelle expertise technique dans le domaine concerné et de compétences avérées sur le plan pédagogique, ayant en moyenne 12 années d'expérience professionnelle et 5 années d'expérience dans le domaine de la formation.

ALAIN CARY

Président

